

Bureau d'information et de communication





Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Bilan 2022 des accidents de la circulation dans le canton de Vaud

L'année 2022 a été marquée par une diminution générale des accidents sur les routes par rapport à l'année précédente. Cette baisse fait suite à une diminution des accidents avec dommages matériels alors que les accidents avec victimes sont en augmentation. Les campagnes de prévention routière des polices vaudoises continuent à cibler plus particulièrement les usagers les plus vulnérables, tels que les piétons, les cyclistes et les motocyclistes.

Vaud : une baisse générale des accidents, mais une hausse des accidents avec victimes

En 2022, 4320 accidents ont été recensés par les polices dans le canton de Vaud. Cela représente une diminution générale de 1,7% (-75 accidents) par rapport à l'année 2021. Cette diminution est due aux accidents avec dommages matériels (-4,5%, -122 accidents). Pour la troisième année consécutive, le volume des accidents avec dommages matériels est inférieur à la moyenne des 10 dernières années, cela malgré l'augmentation du nombre de véhicules en circulation (près de 65'185 de plus sur les routes depuis 2013).

Concernant les accidents avec victimes, les accidents avec blessés légers sont stables (+1 accident) alors que sont en hausse les accidents avec blessés graves (+10,1%, +33 accidents) et les accidents avec personnes décédées (+54,2%, +13 accidents). Ainsi, 38 personnes ont été tuées sur les routes au total. Parmi ces décès, 16 étaient des automobilistes, 8 des motocyclistes, 5 des cyclistes, 5 des piétons et 4 des usagers d'autres moyens de locomotion.

Comme en 2021, la cause principale pour l'ensemble des accidents de la route en 2022 reste « l'inattention ou distraction ». Elle est suivie par « l'influence de l'alcool » et « la vitesse inadaptée ». Les causes principales des accidents avec dommages matériels sont « l'influence de l'alcool », « l'inattention ou distraction » et « la vitesse inadaptée », pour rappel les accidents avec dommages matériels faisant l'objet d'un constat à l'amiable ne figurent pas dans la statistique policière. Pour les accidents avec victimes, les causes principales sont « l'inattention ou distraction », « la vitesse inadaptée » et « l'influence de l'alcool ».

Les contrôles liés aux nuisances provoquées par les véhicules bruyants et les comportements inadéquats se sont poursuivis l'année dernière. Notamment avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN), les polices vaudoises ont mené dans ce cadre 22 contrôles de circulation spécifiques, au cours desquels 1352 véhicules (689 motos, 661 voitures et 2 autres) ont été contrôlés avec 346 dénonciations (229 procès-verbaux, 99 amendes d'ordre et 18 au Ministère public), ainsi que la saisie de 47 plaques et 34 véhicules.

Avec l'augmentation constante du nombre de véhicules sur les routes du canton, il est impératif de se conformer aux dispositions sur la circulation routière. Les polices vaudoises, avec l'appui de plusieurs partenaires comme les polices cantonales du concordat des cantons latins, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), le Service des automobiles et de la navigation (SAN), le Bureau de prévention des accidents (BPA) et le Touring club suisse (TCS), veillent à leur respect tout en développant des campagnes et des actions de prévention touchant tous les usagers de la route, en particulier les plus vulnérables.

En 2023, l'accent sera plus particulièrement mis sur l'importance de dégager intégralement les véhicules du givre et de la neige qui les recouvrent, les risques liés à la distraction au volant, le bon usage des trottinettes électriques, l'importance pour les motocyclistes d'adapter leur conduite aux conditions de la route et à leur capacité de pilotage, la sécurité sur les chantiers routiers ainsi que les risques liés à la rentrée scolaire, à l'obscurité et à la consommation d'alcool au volant.

Lausanne : baisse conséquente du nombre de piétons blessés

Sur le territoire lausannois, les constats d'accidents de la circulation ont connu une baisse de 9.2% en 2022, avec 1061 cas (1'168 en 2021). 334 personnes ont été légèrement blessées ce qui représente une diminution de 5.1%. Le constat est identique pour les piétons blessés avec 49 cas ce qui équivaut à une baisse conséquente (-19.7%). En ce qui concerne les accidents de cycles et de e-bikes, la situation est stable avec 117 accidents (113 en 2021). Les blessés graves sont en augmentation par rapport à 2021, passant de 61 à 88 cas. Quatre accidents mortels en ville sont malheureusement à déplorer (2021 : 2).

La police a effectué 5822 contrôles de vitesse en 2022 au moyen d'appareils mobiles (2021 : 5181) ; 57'496 conducteurs ont été dénoncés, dont 11 chauffards au sens du programme de sécurité routière Via Sicura (2021 : 9). Une hausse des amendes d'ordre a été constatée avec 318'146 contraventions (+ 6.4%), dont 172'720 pour du stationnement. La Police municipale de Lausanne a effectué 286 contrôles de circulation spécifiques, au cours desquels 302 infractions ont été dénoncées (187 véhicules quatre roues et 115 deux roues). La Police municipale de Lausanne a effectué 286 contrôles de circulation en lien avec le bruit, au cours desquels 302 infractions ont été dénoncées (187 véhicules quatre roues et 115 deux roues).

Durant l'année 2022, la Police de Lausanne a activement participé aux campagnes de la prévention coordonnée vaudoise. Des actions spécifiques en lien avec les nouvelles formes de mobilité en ville, notamment les trottinettes électriques, et la cohabitation des usagères et des usagers ont également été menées. Durant l'année, les efforts en matière de circulation routière se poursuivront dans les domaines de la lutte contre le

bruit et la dénonciation des comportements inadaptés des cyclistes, par exemple leur présence dans les zones piétonnes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 23 mars 2023

## RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale Jean-Philippe Pittet, Chef division communication, Police et SPSL Lausanne

## **TÉLÉCHARGEMENTS**